



INDEMNITE EN CAS D'INSOLVABILITE

Informations aux demandeurs

La Caisse Cantonale Neuchâteloise d'Assurance-Chômage (CCNAC) est compétente pour traiter les demandes d'indemnité en cas d'insolvabilité (ICI) pour des faillites dans le **Canton de Neuchâtel**.

Documents à nous remettre

(à nous adresser par courrier postal uniquement à l'adresse ci-dessus)

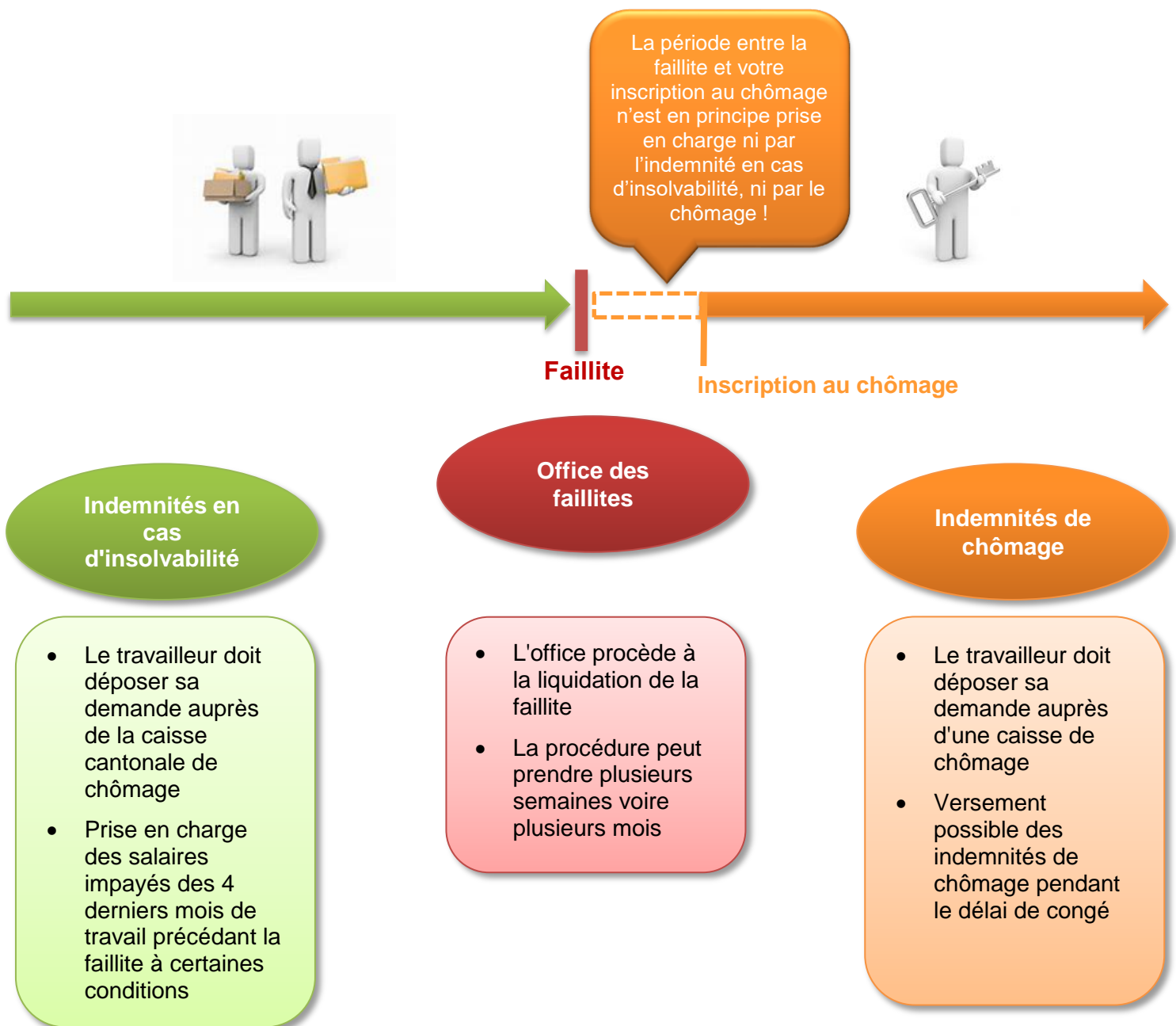
→ Document original suivant :

- Questionnaire [Données personnelles](#) complété et signé.

→ Copies des documents suivants :

- contrat de travail ;
- lettre de résiliation (si existante) ;
- carte AVS ou carte d'assurance-maladie suisse ;
- carte d'identité ou passeport;
- permis de domicile (**pour les ressortissants suisses**) ou permis de séjour (**pour les ressortissants étrangers**);
- carte bancaire ou Postfinance ;
- fiches salaire des **5 derniers mois** précédant la date de la faillite ;
- extrait **complet et détaillé** du compte bancaire/PostFinance sur lequel les salaires étaient versés, sur les **5 derniers mois**
- décompte détaillé des heures supplémentaires effectuées durant les **5 derniers mois** précédant la date de la faillite ;
- décompte de vacances ;
- formulaire [Production](#) remis à l'Office des faillites et **authentifié par leur timbre officiel (en cas de faillite uniquement)**;
- tout document concernant les démarches effectuées afin de réclamer les salaires impayés (mise en demeure de l'employeur, procédure auprès de l'Autorité de conciliation du Tribunal régional, procédure de poursuite, courriers, mails, etc).

Schéma des intervenants lors d'une faillite



Démarches que vous devez effectuer dès le prononcé de la faillite



❖ Inscrivez-vous au chômage immédiatement !

- pour les personnes résidentes en Suisse :
annoncez-vous à l'ORP et choisissez une caisse de chômage
- pour les frontaliers ou les personnes résidentes dans un pays de l'UE :
annoncez-vous à la caisse de chômage étrangère

❖ Réclamez à votre employeur :

- pour les personnes résidentes en Suisse :
 - l'attestation de l'employeur ([formule 716.103](#)¹)
à remettre à votre caisse de chômage lors de votre inscription
- pour les frontaliers ou les personnes résidentes dans un pays de l'UE :
 - l'attestation de l'employeur internationale ([formule 716.052](#)¹)
à nous remettre avec les documents mentionnés en page 1 et le formulaire [Demande d'établissement d'un PDU1](#)² afin que nous puissions vous établir le formulaire PDU1 nécessaire à votre inscription au chômage dans votre pays de domicile



❖ En cas de faillite, remettez à l'Office des faillites :

- le formulaire de [Production](#)¹
(voir exemple page suivante)

Le délai pour la remise du formulaire de production à l'Office des faillites est de **1 mois** dès la publication de la faillite.



¹ téléchargeable sur notre site internet, rubrique « Indemnité en cas d'insolvabilité (ICI) »

² téléchargeable sur notre site internet, rubrique « Comment obtenir le formulaire PDU1 ou E301 ? »

Exemple de production

FORMULAIRE DE PRODUCTION

Ce document devra être adressé, dûment complété à :

Office des faillites – Rue de l'Épervier 4 – Case postale 64 – 2053 Cornier

Faillite de : Dubois Horlogerie Sàrl
2000 La Chaux

Créancier : Perez André Dupont
Rue de Soleil 4
2000 Neuchâtel

No de téléphone et/ou portable : 078 456 78 90

Compte de chèque postal : 20-4422-4

ou Nom de la banque :

IBAN/Compte bancaire :

Représenté par

No(s) de téléphone et/ou portable :

Compte de chèque postal :

ou Nom de la banque :

IBAN/Compte bancaire :

Montant de la créance : (salaires en brut) CHF. 25'062.60

*Intérêts dus au jour de la faillite : (5% selon loi) CHF.

**Frais (joindre les justificatifs) CHF.

TOTAL : CHF. 25'062.60

Titre et date de la créance :

Salaires : 01.07.12 - 31.05.12 3 mois x 5'970.- 17'910.-

Primes : 01.07.12 - 31.05.12 5 mois x 5'700 x 8,77% 2'396.55

Vacances : 01.07.12 - 31.05.12 9 mois x 5'700 x 10,64% 5'427.05

Gages garantissant la créance :

Collocation demandée (art. 2^o L.P.) : en 1^oe classe

Pièces justificatives jointes à la présente production (copies de factures, relevés de compte, communications de dettes, actes de détail de biens originaux, etc.). Salarié.e : copie du contrat de travail ou d'apprentissage, copie de la lettre de résiliation/licenciement, copies des 6 dernières fiches de salaire.

Lieu et date : Neuchâtel, le 05.06.2012 Signature : Perez André Dupont

N.B. * Les intérêts non calculés ne sont pas pris en considération
** Les frais non justifiés ne sont pas pris en considération

Vous devez indiquer sur ce document l'entier des salaires dus par votre employeur, soit :

- les salaires jusqu'à l'échéance du délai de congé;
- les parts du 13ème salaire;
- les gratifications;
- les indemnités de vacances ou pour jours fériés;
- les autres suppléments (heures supplémentaires, travail en équipe, de nuit, du dimanche, etc.).